NIÈVRE le département

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

ARRETE 2026 modifiant l'article 7 de l'arrêté n°2026-509 du 13 avril 2026 concernant les taux des aides attribuées pour et aux enfants relevant du service de l'Aide Sociale à l'Enfance de la Nièvre

N° D2026-629

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
VU les articles L 221-1, L 225-9 et L 228-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU l'arrêté D 2026-509 13 avril 2026 fixant les taux des aides attribuées pour et aux enfants relevant du service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département de la Nièvre pour l'exercice 2026 ;
VU la délibération du Conseil Départemental en date du 13 avril 2026 relative au BP 2026 ;
VU l'arrêté du 22 mai 2026 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance
SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint des Solidarités de la culture et du sport

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 1er juin 2026, le présent arrêté modifie l'article 7 de l'arrêté N°2026-509

ARTICLE 2 : L'indemnité journalière d'entretien versée au tiers digne de confiance, indexée en fonction de l'augmentation du Minimum Garanti est fixée comme suit :

de la naissance à 21 ans inclus	15.23 € (4.35€ x 3.5)

ARTICLE 3 : Les autres articles de l'arrêté susvisé sont sans changement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prend effet au 1er juin 2026.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur général adjoint des solidarités de la culture et du sport est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Fait à NEVERS, le 28 JUIL 2026

Fabien BAZIN
Président du Conseil Départemental

Publié le 09/11/2026
Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DES SOLIDARITES DE LA CULTURE ET DU SPORT
Service Famille Enfance - Hôtel du Département - 58039 Nevers Cedex